COMPTE RENDU D'UNE CONSULTATION

ENTRE LE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

ET

POSTES CANADA FFRS 0826–M

DATE: **Mercredi le 24 septembre 2026**

LIEU: **TEAMS**

Merci d'inscrire le nom des intervenants présents pour vos sujets ci-dessous: les personnes présentent diffèrent parfois des personnes invitées.

DIRECTION :	Sylvain Bourdua Éric Frangoli Pierre-Marc Poirier Romano Lubrano	Michaël Bédard Marie-Ève Himbeault
SYNDICAT :	Renaud Viel Yannick Scott	

DISTRIBUTION :

Christian Tremblay, Jennifer Lafontaine, Alexandros Ptinis, Laurent Lavoie-Letarte, Hugues Reymond, Anna Maslowska, Christopher Seaman, Camille Gravel, Nathaly Pageau, Mia Deslauriers-Mathieu, Suzie Videira, Marie-Ève Himbeault, yscott@cupw-sttp.org; renaud.viel@sttpmtl.com; nforest@cupw-sttp.org; montreal350@sttpmtl.com; sttp_art13@yahoo.ca; sttp54@yahoo.ca; nalarie@cupw-sttp.org; ssicotte@cupw-sttp.org

---

ORDRE DU JOUR

1- **09h30 à 10h30 :** Modalités de vacances FFRS 2027-2028 – Calendrier de transition / OLL MTL


RSMC Vacation Leave 2027-2028.docx


Modalités vacances FFRS calendrier transi

SUJETS

1- Modalités de vacances FFRS 2027-2028 / OLL MTL (Sylvain Bourdua, Éric Frangoli, Pierre-Marc Poirier, Romano Lubrano, Michaël Bédard, Marie-Ève Himbeault)

Les mêmes modalités de vacances des années antérieures des FFRS s'appliquent à l'exception de calendrier de transition 2027-2028 qui comprend 65 semaines. Le calendrier 2027-2028 sera exceptionnellement du 3 janvier 2027 au 1er avril 2028.

La photo sera prise le 27 septembre et la signature des vacances débutera la semaine du 11 octobre et se terminera le 27 novembre 2026.

Les congés annuels non utilisés du calendrier de vacances actuel (2026) ne seront pas payés et seront obligatoirement reportés au calendrier suivant 2027-2028.

Le CPR fournira les modalités des vacances FFRS 2027-2028 ainsi que l'ensemble des tableaux de signatures des bureaux représentés par le STTP section locale de Montréal.

Le Syndicat et la gestion s'entendent sur le fait que les FFRS et les EPF pourront faire la demande de pouvoir utiliser leurs journées de vacances ajoutées en raison du calendrier de transition (moins de 5 jours) selon leurs choix, mais en fonction des besoins opérationnels.